

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces,	la ligne.....	20
Réclames,	—	30
Faits divers	—	15

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 6 JUIN

L'ÉTAT ET LES OUVRIERS

Les débats auxquels ont donné lieu mercredi, à la Chambre des députés, l'interpellation de M. Dumay, ont montré une fois de plus combien sont délicates ces questions des rapports entre patrons et ouvriers qu'on prétend régler par des lois hâtivement rédigées. Les faits sont fort simples. La Compagnie des chemins de fer d'Orléans, pour faire face à des exigences de service, a dû augmenter son matériel roulant. Un certain nombre d'ouvriers carrossiers furent embauchés. Le travail terminé, la Compagnie songea à fermer ses ateliers complémentaires. Ordre fut donné de licencier les ouvriers qui avaient été engagés pour une tâche déterminée. Soixante de ces derniers furent congédiés. Mais, pour atténuer la rigueur de cette mesure, il fut décidé que l'on procéderait par ordre d'ancienneté, c'est-à-dire que l'on commencerait par remercier les ouvriers les moins anciens. Une exception fut faite en faveur des fils et des ascendants des agents de la Compagnie. Un tour de faveur fut également réservé aux ouvriers malades, de manière à leur permettre de toucher le salaire d'invalidité. Enfin, la Compagnie crut devoir reprendre, pour divers services, une trentaine des ouvriers précédemment employés à la confection des wagons neufs.

On ne comprendrait pas qu'il y eût là matière à interpellation s'il ne s'était trouvé qu'un certain nombre des employés non maintenus faisaient partie de syndicat, circonstance de laquelle M. Dumay et ses amis ont tiré cette conclusion qu'elle avait seule motivé la décision de la Compagnie.

Il était facile au ministre de démontrer que cette circonstance avait été sans influence puisqu'un grand nombre de syndiqués figurent parmi les ouvriers employés. Il ne nous en coûte pas de reconnaître que M. Yves Guyot a eu une attitude très correcte en déclarant que la Compagnie ne pouvait gaspiller l'argent de ses actionnaires et celui de l'Etat en dépenses inutiles, rien que pour octroyer le bénéfice de l'inamovibilité à des journaliers dont les services n'avaient plus raison d'être.

C'est la vérité même et c'est justement là qu'apparaît la difficulté de contenir l'intervention de l'Etat, légitime à bien des égards, dans de justes limites. Or, s'il est démontré que la Chambre, ou du moins une partie de ses membres, n'a pas le sentiment exact de la mesure à garder, il ne semble malheureusement que trop probable que le gouvernement ne s'en fait pas non plus une idée bien nette.

On le peut craindre en lisant le projet de loi que M. Constans vient de déposer et qui tend à donner aux ouvriers, après un certain nombre d'années de travail, droit à une retraite payée par l'Etat. Ce projet de loi exige, de la part des patrons, le versement d'une cotisation égale à celle qui sera versée par les ouvriers. Or, comme il va de soi qu'on ne pourra admettre que les patrons, pour opérer ce prélèvement, diminuent le salaire des ouvriers, ne

semble-t-il pas excessif que l'Etat mette ainsi sur les patrons un impôt spécial ?

D'un autre côté, les élaborateurs du projet de loi avouent que dans quelques années, son application imposera au budget annuel une charge de cent millions. On peut espérer sans doute que, d'ici là, grâce aux constants efforts de l'opposition, le budget sera ramené dans des limites plus raisonnables — encore que cet espoir soit un peu précaire si la République se maintient en France — mais, en tout cas, une charge annuelle de cent millions est à considérer et il faut y regarder à deux fois avant de l'imposer aux générations qui nous succéderont.

Toutes ces questions ne sauraient être étudiées et résolues que par un gouvernement stable et appuyé sur toutes les forces vives de la nation parce que, comme l'a écrit M^r le Comte de Paris, ce gouvernement, loin d'exciter les unes contre les autres les différentes classes qui concourent à produire la richesse nationale, il s'efforcera de les réconcilier et d'amener ainsi la pacification sociale.

ERNEST BAUDOIN.

LA VÉRITÉ

En voici bien d'une autre. Ce n'est pas avec la triple alliance que l'Angleterre se serait engagée, mais seulement, mais exclusivement avec l'Italie !

Nous prévenons charitablement les officieux allemands qu'ils perdent leur temps et leur encre et nous reprenons à leur intention la question que M. John Lemoinne posait en parlant des Italiens : « Sont-ils des imbéciles ou nous prennent-ils pour tels ? » Pour n'être point aussi académique que les timorés le désiraient, surtout sous la plume d'un académicien, la phrase n'en est pas moins juste et dit bien tout ce qu'elle doit et veut dire.

On semble prendre plaisir, en Angleterre, à faire l'obscurité. Parbleu ! Il est de mauvaises actions que l'on dissimule tant qu'on peut. Tout le monde n'a pas, comme M. Crispi, l'aplomb de porter son cynisme en panache, et le chef du *Foreign-Office* se complait dans les brouillards qui cachent la rougeur que les révélations de M. Millevoje lui ont fait monter au front.

Mais ce n'est pas seulement l'Angleterre qui a intérêt à éviter la lumière, c'est aussi, c'est surtout l'Allemagne, et la preuve nous en serait fournie, si nous en avions besoin, par le *distingo* que formulent certains de nos confrères d'outre-Vosges. La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, emportée par son zèle peu désintéressé, va plus loin encore : pour elle, M. Millevoje « aurait confondu un traité formel avec ce qui n'est qu'une communauté d'intérêts. »

Ce sont là de simples pantalonades. L'Allemagne est la cheville ouvrière de la triple, de la quadruple alliance, et le dernier voyage en Angleterre de son empereur — qui, d'ailleurs, va y retourner — avait un autre but que celui d'embrasser une grand-mère qu'il n'aime pas, qui le déteste, mais dont sa politique extérieure

a besoin. Le gouvernement anglais, quoi qu'on en dise à Berlin, a bien traité avec la triple alliance, indivisible... jusqu'au jour où, deux des parties s'apercevant qu'elles sont dupes, elle se divisera.

INFORMATIONS

PAS UN SOU !

Quand la gelée détruisit les semences et que les cultivateurs furent victimes des rigueurs de l'hiver, M. Méline fit voter six millions (une goutte d'eau !) pour venir en aide à notre agriculture.

Mais, grâce au régime parlementaire, pour que les six millions devinssent, même sous la modeste forme de pièces de quarante sols, une réalité aux yeux des cultivateurs malheureux, il fallait que le Sénat confirmât par son vote ce qui avait été adopté par la Chambre.

Or, il paraît que M. Boulanger, rapporteur général du budget, a reçu la mission de conclure dans son rapport au rejet de ladite proposition de loi. Les ministres des finances et de l'agriculture, présents aux délibérations de la commission des finances, n'ont fait, d'ailleurs, aucune opposition.

Pauvres agriculteurs, les a-t-on assez bernés ! Ils n'auront même pas la goutte d'eau qu'on leur destinait avec tant d'ostentation.

Les six millions pour soulager les victimes de la crise agricole, soi disant accordés par la Chambre, leur sont refusés par la commission du Sénat, avec la complicité du gouvernement.

Que faut-il le plus admirer, de la naïveté des dupes ou de l'audace des farceurs ?

Madame la Comtesse de Paris est arrivée mercredi soir à Paris ; elle était accompagnée de la comtesse d'Albyville et du colonel de Parseval. M^r le duc de Chartres, le marquis de Beauvoir, le comte de Chevilly l'attendaient à la gare. Elle est venue passer deux jours avec Madame la duchesse de Montpensier, qui est arrivée aussi, venant d'Espagne.

BÉNÉDICTION

DE LA BASILIQUE DU SACRÉ-CŒUR
A Montmartre

Hier matin, la cérémonie de la consécration au Sacré-Cœur a été admirable de grandeur et de simplicité. S. E. le cardinal Richard, après la bénédiction de la basilique, a célébré la sainte messe et prononcé une allocution.

Plusieurs évêques, de nombreux prêtres, des membres du Sénat et de la Chambre appartenant à la Droite étaient présents.

La communion a duré une heure. La foule pouvait être évaluée à cinq mille personnes ; l'impression était profonde.

On se souvenait de l'acte sublime de foi accompli par l'Assemblée nationale lors de la bénédiction solennelle de la première pierre, il y a vingt ans.

Le monument est magnifique ; il sera bientôt achevé, c'est l'épanouissement de l'Œuvre du Sacré-Cœur.

Madame la Comtesse de Paris a tenu à assister à la bénédiction du Sacré-Cœur. Elle s'y est rendue accompagnée de sa mère, Madame la duchesse de Montpensier. Madame la Comtesse de Paris a accompli cet acte de piété et de patriotisme avec la simplicité et l'absence d'apparat qui est dans sa nature et qui convient à la situation exceptionnelle qui lui est faite. Mais tous les cœurs catholiques seront profondément émus à la pensée que, mêlée à la foule des fidèles, elle unissait silencieusement ses prières à celles que l'Eglise universelle offrait hier à Dieu pour la France.

AFFAIRE DE LA MÉLINITE

MM. Turpin et Triponé ne sont plus au secret.

L'instruction continue ; de nombreux témoins sont entendus.

Parmi les arrestations imminentes, il y aurait celle d'un commis-voyageur d'une maison étrangère, qui est absent.

Le *Figaro* croit que M. Turpin sera libéré aujourd'hui et il annonce qu'une autre affaire, plus grave peut-être et distincte, éclatera bientôt.

L'édition anglaise du livre de M. Turpin est répandue à profusion en Allemagne.

On mande de Berlin au *Journal des Débats* :

« Je tiens de bonne source que les déclarations de M. de Caprivi et sa résolution de ne pas abaisser les droits d'entrée sur les céréales ont été assez désagréables au prince de Bismarck.

» Celui-ci ne peut que trouver parfaitement raisonnable la décision du gouvernement, puisqu'il ne cesse depuis bien des années de préconiser cette politique de protection à outrance ; seulement, il espérait, comme je vous l'ai marqué à plusieurs reprises, faire du protectionnisme renforcé la plate-forme de son opposition lors de sa rentrée au Reichstag, et on lui prêtait l'intention de créer un grand parti économique antilibéral dont il deviendrait l'âme.

» Tous ces beaux projets sont devenus d'une exécution bien difficile depuis que le gouvernement se montre au moins aussi protectionniste que l'ancien chancelier, et une opposition sur ce terrain perd toute raison d'être.

» On est très ému dans les cercles libéraux de l'intention prêtée au gouvernement de ne plus nommer aux chaires d'économie politiques, dans les diverses Universités, que des protectionnistes. »

AU TONKIN

Les *Tablettes des Deux-Charentes* ont reçu par voie anglaise des nouvelles de l'Indo-Chine, allant jusqu'au 26 avril. A cette date, la situation au Tonkin était toujours aussi mauvaise. Notamment, les difficultés de passage entre Ha-Yang et Vinh-Tuy, sur la rivière Claire, s'accroissaient ; on prévoyait qu'une forte colonne serait nécessaire pour le prochain ravitaillement.

Le 29 mars, une petite troupe commandée par le sergent Pailloux, du 3^e tonkinois, fut assaillie par une bande de rebelles. La résis-

tance fut opiniâtre : deux tirailleurs sont blessés et meurent en arrivant à Vinh-Tuy.

D'après les autres détails fournis par notre confrère, ce ne sont, du reste, de tous côtés que rencontres et engagements.

Au départ du courrier, le bruit courait que le kinh-luoc Haong-kao-kay venait d'être victime d'une tentative d'empoisonnement.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 3 juin 1891.

Le marché est calme mais la tenue des cours ne laisse rien à désirer ; 3 0/0, 95.52 ; 4 1/2 0/0, 104.95.

La Banque de Paris regagne 3 fr. à 792. Elle détachera le mois prochain un coupon de 25 fr. pour solde du dividende de l'exercice 1890.

La Société Générale dont les bénéfices pendant les quatre premiers mois de l'année présentent une plus value sur ceux de la même période de l'exercice précédent, se négocie à 475.

Le Crédit Lyonnais se traite à 780 en reprise de 3 fr.

La Banque d'Escompte poursuit ses progrès à 465, soit une nouvelle avance de 5 fr. sur hier.

On cote le Crédit Foncier 4,265. — Le Crédit Mobilier garde sa bonne allure à 377.

Pendant le mois de mai, les recettes de la Tour Eiffel se sont élevées à 68,553 fr. Du 22 mars au 31 mai, le total est de 439,635 fr.

Les Chemins Portugais consolident leur mouvement de reprise. Une assemblée générale est convoquée pour le 26 juin.

L'obligation de Porto-Rico est demandée à 270, avec un coupon de 7.50 à détacher le 4^{er} juillet.

Les actions de la mine d'or Podiafra continuent à être recherchées sur le marché en Banque. Les nouvelles de l'exploitation sont satisfaisantes.

Les Chemins Economiques font 413.

NOUVELLES MILITAIRES

ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE

Concours de 1891

Conformément aux dispositions de l'article 28 du règlement pour l'admission à l'École spéciale militaire en 1891, le tour d'examen des candidats admis aux épreuves orales est déterminé par l'ordre alphabétique du premier de leurs noms, et à partir d'une lettre initiale tirée au sort au ministère de la guerre.

Cette lettre sera, en 1891, la lettre z, qui est sortie au tirage.

D'après le relevé parvenu au ministère de la guerre, il y a environ 2,300 candidats qui participeront, les 11, 12 et 13 juin, au concours d'admissibilité à l'École spéciale militaire.

On a été très frappé du nombre restreint de candidats de dix-huit et dix-neuf ans. La majorité des jeunes gens se destinant à la carrière d'officier d'infanterie ou de cavalerie arrivent à l'épaulette un an plus tard qu'avant la guerre.

71 Feuilleton de l'Écho Saumurois

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

Messieurs les Jurés, considérez, je vous prie, en ce moment, la physionomie du banquier, et, par l'expression de ses traits, jugez de l'angoisse de son cœur. Il pressent que je vais lire son jugement et sa condamnation, écrits à l'avance par sa victime, et il conçoit si bien qu'il ne pourra se soustraire au châtiment, qu'il porte déjà les affres de la mort peints sur son visage.

Le manuscrit de René Bernard débute ainsi :

« Je suis sur le point d'épouser Mademoiselle Calixte de Courson. Je me suis enquis du passé de son beau-père, le banquier Odon Wegrow, et des origines de sa fortune. J'ai découvert des faits si graves que je veux les consigner.

» M. Wegrow veut doter sa belle-fille de quatre millions. Je ne sais pas si j'accepterai cette dot. L'offre est tentante, mais je me de-

Cette constatation est la critique irréfutable de la charge des programmes en sciences mathématiques.

Saint-Cyr recevra cette année 450 élèves. On voit, par le nombre des candidats, combien la jeunesse recherche la position d'officier.

Les officiers de l'infanterie française sont menacés d'un changement de tenue.

Quelques vieux commandants de corps d'armée, estimant que les officiers doivent se distinguer le plus possible de la troupe par la coupe et la couleur de leur vêtement, ont fait agréer par le Comité d'infanterie l'adoption d'une vareuse noire, alors que la tenue de campagne de la troupe reste la capote gris de fer.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

Lire, aux dernières nouvelles, l'article concernant l'Exposition de Saumur.

Le dimanche et les chemins de fer

L'arrêté ministériel de M. Yves Guyot concernant le service des gares de petite vitesse, qui seront, à partir du 15 courant, fermées à 10 heures du matin, tant à la réception qu'à la livraison des marchandises de petite vitesse, confère au public — au destinataire aussi bien qu'à l'expéditeur — le droit de prescrire la non-livraison le dimanche.

Cette innovation, due au concours persévérant et actif des partisans du repos dominical, offre un champ d'activité que nous recommandons instamment aux Comités locaux dévoués à la cause du dimanche.

Nous ne saurions trop signaler la disposition suivante de l'arrêté ministériel :

« Les marchandises à destination des gares pourvues du service de factage et de camionnage, et pour lesquelles la remise à domicile aura été prescrite par l'expéditeur, ne seront pas présentées au destinataire, les dimanches et jours fériés, lorsque la demande aura été faite, soit par l'expéditeur sur sa déclaration d'expédition, soit par le destinataire. »

Que nos amis se le disent et le camionnage du dimanche aura cessé d'exister.

LES TRAMWAYS SAUMUROIS

M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, a reçu hier la délégation du Conseil municipal de Saumur, dans laquelle figurait M. Coutard, président du Tribunal de commerce.

Ces messieurs ont demandé au ministre de vouloir bien hâter la déchéance de la Compagnie des tramways de Saumur.

mande s'il n'est pas de mon devoir et de mon honneur de la refuser.

» Etant obligé d'étudier la guerre entre la Prusse et l'Autriche, dont la bataille la plus importante fut Sadowa, je l'ai fait sérieusement, scientifiquement, afin d'asseoir mes jugements sur une base solide. J'ai puisé mes renseignements dans les comptes rendus officiels des grands états-majors allemand et autrichien, et dans la collection des numéros de la *Wiener Zeitung* : ma relation est donc aussi rigoureusement exacte que puisse l'être quelque page d'histoire que ce soit.

Le jeune avocat s'arrêta de lire et dit :

— Je vous prie, messieurs les jurés, de remarquer de quelle façon scientifique procéda René Bernard. Ses jugements et ses décisions empruntent à cette conduite prudente un poids plus considérable.

« Avant 1866, dit le manuscrit, Odon Wegrow, établi, à Vienne, petit banquier, ou plutôt usurier, prêteur sur gages, — c'est dans ces termes que la cour martiale définit sa position sociale, — avait commencé sa fortune par quelques opérations de Bourse exécutées lors des nombreux emprunts de l'Autriche, avec l'argent soutiré sou à sou à ses

M. Yves Guyot a répondu que la question était pendante devant le conseil d'Etat et qu'il espérait une prompté décision.

INSPECTION GÉNÉRALE DES ÉCOLES

M. Steeg est chargé du service de l'inspection des écoles dans le département de Maine-et-Loire.

M^{me} Thomas est chargée du service de l'inspection générale des écoles maternelles dans notre département.

SQUARE DU THÉÂTRE

Musique Municipale de Saumur

Concert du Dimanche 7 juin 1891, à 8 heures 1/4 du soir

Programme

1. Richard Wallace, allégo. SELLENICK.
 2. Le Chant du ciel, valse. STRAUSS.
 3. Cavatine de ROSSINI, solo de bugle.
 4. La Coupe d'or, ouverture. BLÉGER.
 5. La Bordelaise, polka pour deux pistons. MULLOT.
- Le Chef de musique,
V. MEYER.

LES CENTIMES

La Monnaie est en train de frapper actuellement pour 6,000 fr. de pièces de deux centimes et pour 4,000 fr. de pièces d'un centime.

On n'ignore pas que ces piécettes sont particulièrement utiles au Trésor, aux boulangers de province, aux receveurs de marchés, aux fabriques des églises, etc. A Paris on se sert fort peu de ces petites monnaies divisionnaires.

FÊTE DE RÉGIMENT

Mercredi, le 65^e d'infanterie, en garnison à Nantes, célébrait l'anniversaire de la bataille de Magenta, où il se distingua par sa bonne tenue et sa bravoure.

Le général Mellinet, âgé de 93 ans, qui commandait une division à Magenta, présidait cette fête militaire.

Les officiers et les soldats, mus par un sentiment qui les honore, ont voulu tout d'abord donner un souvenir à ceux de leurs camarades qui sont morts dans cette grande journée.

La veille, à neuf heures du matin, ils ont fait célébrer une messe à l'église Saint-Donatien, paroisse du régiment.

La messe, suivie de l'absoute, a été dite par M. l'abbé Mainguy, aumônier militaire.

Presque tous les officiers, avec leurs familles, un très grand nombre de sous-officiers et soldats assistaient à cette cérémonie.

La vaste nef de l'église était remplie et les soldats occupaient encore une partie des bas-côtés.

Le soir, à 8 heures 1/2, retraite aux flambeaux.

malheureux clients.

» Wegrow, qui ne songeait pas alors à se faire appeler comte de Garwolin, avait pour employé un homme jeune encore, mais déjà taré, qui avait fait trois ou quatre métiers peu honorables.

» Il se nommait Stéphan Mordy et était le bras droit de son patron. Il se chargeait surtout de négocier les opérations où il fallait côtoyer de très près les prescriptions de la loi sans encourir la prison. Il se montrait fort adroit dans ces sortes de négociations. Tels étaient les rapports qui unissaient Wegrow et Mordy, lorsque la guerre avec la Prusse éclata.

» Le banquier obtint la fourniture d'une certaine quantité de farine et de pommes de terre pour l'armée autrichienne. Il gagnait à ce marché environ 50 0/0, mais il trouvait ce bénéfice insuffisant, et il rêvait quelque coup gigantesque et hardi lui faisant acquérir en une journée une somme suffisante pour entreprendre de bâtir l'édifice d'une fortune colossale.

» Cette occasion se présenta le 3 juillet 1866, à la bataille de Sadowa.

Pendant cette journée terrible, tandis que retentissaient le tonnerre ininterrompu des canons et le crépitement de la fusillade, que

Tout a pleinement réussi. Les journaux de Nantes ont rempli leurs colonnes des détails de cette splendide fête du régiment et du drapeau.

LA FÊTE-DIEU AUX SABLES-D'OLONNE

Par un temps splendide, la procession de dimanche a déroulé dans le quartier maritime son cortège triomphal, au milieu d'un recueillement dont la cité sablaise a le droit d'être fière.

De distance en distance avaient été dressés des arcs de triomphe élégamment décorés et dans chaque rue une rangée de mâts portant les pavillons des bateaux pêcheurs. Toutes les maisons étaient pavoisées, ornées à l'environ de l'autre; seules faisaient tache, dans le tableau, les administrations de l'Etat : la sous-préfecture, la gendarmerie, etc. La douane avait arboré les couleurs nationales, un immense drapeau qui couvrait de ses plis les murs du bâtiment. Quatre reposoirs avaient été élevés.

Demain dimanche, la seconde procession parcourra une partie de la ville, non moins intéressante et non moins populueuse, celle des ouvriers; les préparatifs qui s'y font indiquent que la cérémonie sera aussi brillante que celle de dimanche dernier.

Il paraît que ce qui est très bien aux Sables-d'Olonne et ailleurs, serait très mal à Saumur et à Tours.

Et notez que Les Sables ont une municipalité républicaine, mais, en revanche, il y a une population qui n'entendrait pas qu'on badinât avec ses convictions. Voilà la différence!

AU PAYS DU VÉRON

Nous trouvons dans le compte rendu que publie le *Journal officiel* sur le Congrès des Sociétés savantes qui s'est ouvert le 23 mai dernier, le résumé de quelques communications intéressantes pour le département d'Indre-et-Loire. Telle celle-ci relative au Pays du Véron :

M. Auguste Chauvigné, secrétaire général adjoint de la Société de géographie de Tours, lit un mémoire intitulé : *Géographie historique du pays du Véron*, en réponse à la 6^e question du programme.

« Le Véron est une contrée de l'ancienne province de Touraine située au confluent de la Vienne et de la Loire, entre ces deux cours d'eau et les confins de la forêt de Chinon. C'est un pays plat, recouvert de prairies et de champs d'une fertilité merveilleuse à cause des terrains d'alluvions qui en composent le sol. La ligne de démarcation, que trace à l'est

Enfin, mercredi, grande jouissance. Le programme comprenait : fête foraine, spectacle, concert, exercices gymnastiques, courses de toutes sortes, etc., etc.

les villages flambaient; tandis que les blessés tombaient au milieu des mares de sang coulé de leurs veines; tandis que les mourants râlaient; que les escadrons chargeaient, lancés ventre à terre, et que des rangs entiers de cavaliers culbutaient fauchés par les boulets; tandis que les artilleurs se faisaient sabrer sur leurs pièces; que quatre cent trente-cinq mille hommes se battaient de part et d'autre avec un égal courage; tandis que plus de cinquante mille soldats mouraient en braves pour leur pays; que faisait Odon Wegrow, cet usurier qui portait un écu à la place du cœur?

Ce qu'il faisait au milieu de ces combattants et de ces morts?... Il calculait ce que lui rapporterait une trahison.

Vers deux heures, quand il comprit que la partie était perdue pour les Autrichiens, il se résolut à mettre à exécution le projet qu'il rêvait, c'est-à-dire à vendre aux vainqueurs les sacs de farine et de pommes de terre qu'il s'était engagé à livrer aux vaincus.

Les Prussiens étaient à bout de force, beaucoup avaient marché pendant dix-neuf heures et combattu pendant dix, ils n'avaient eu ni le temps ni les moyens de manger; ils accueillirent avec empressement les vivres offerts par

M. Chauvigné, est appuyée non seulement sur des nombreux textes de toutes les époques, mais encore sur l'étude et l'aspect du sol; la voie romaine qui allait de Chinon à Huisme (Ozima), la lisière de la forêt, accentuent ces limites naturelles.

Les preuves morales abondent tout autant que les preuves physiques à l'appui; le caractère de cette délimitation, les mœurs et les coutumes des habitants, présentent des différences sensibles du Véron aux contrées voisines.

L'auteur attribue à cette population une origine méridionale et croit retrouver les caractères d'un type africain qu'il qualifie provisoirement de *maure*, chez un certain nombre d'individus. M. A. Chauvigné fait appel aux spécialistes de Paris qui pourraient faire dans le Véron des études intéressantes et appuyer sur des données scientifiques les hypothèses du géographe.

La description très complète du pays donnée par M. Chauvigné, renferme un certain nombre de détails curieux et particuliers, et le mémoire est accompagné d'une carte du Véron soigneusement dressée par l'auteur.

M. Bladé, correspondant de l'Institut, ne sait pas ce que pourra donner l'enquête anthropologique sollicitée par M. Chauvigné. Il croit devoir rappeler seulement que les recherches des historiens sur les traces qu'auraient laissées en Aquitaine les invasions sarrasines ont été tout à fait infructueuses. Il résume à ce propos l'enquête instituée jadis par Reynaud et explique quelques-unes des causes des erreurs commises par ce savant orientaliste.

BEURRE FRAUDÉ. — Le tribunal correctionnel de Loudéac vient de faire un exemple: il a condamné à trois mois de prison et 100 fr. d'amende un fermier de la commune de Saint-Mayeux, Jean-Marie-Mathurin Beurel, déclaré coupable d'avoir vendu, au marché d'Uzel, du beurre auquel il avait mêlé une grande quantité de farine et qui était impropre à la consommation. Le jugement sera, en outre, inséré par extrait dans le journal de l'arrondissement et affiché à Loudéac, à Uzel et à Saint-Mayeux.

UN HÉRITAGE DE 46 MILLIONS

Il n'est bruit depuis quelques semaines, à Caen, que d'une succession colossale tombant du ciel océanien sur deux habitants de cette ville: M. Dupont, sergent-major des sapeurs-pompiers, et sa sœur, mariée à un sieur Madeleine, couvreur. Cet héritage viendrait d'Australie, où un de leurs cousins est allé s'établir il y a une quarantaine d'années. Ce parent est originaire d'Hérouville-Saint-Clair, où il est né vers 1831.

D'après la lettre demandant des renseignements, l'héritage s'éleverait à 46 millions dont

Wegrow, et les payèrent le prix qu'il demanda.

Le banquier gagna, en un seul coup, près de cinq cent mille francs et, d'usurier, devint un financier. Il n'avait plus qu'une chose à faire: se sauver immédiatement pour aller jouir ailleurs du produit de sa trahison. Il gagna donc la frontière autrichienne au plus vite, et vint s'installer à Paris, où il prit le titre de comte de Garwolin, et devint un des plus puissants banquiers de notre époque.

Stéphan Mordy fut moins heureux. Il s'attarda en route et fut arrêté par les autorités autrichiennes. Jugé par une cour martiale, il fut condamné aux travaux forcés à perpétuité, comme complice d'Odon Wegrow, qui, lui, fut condamné à mort par contumace.

En 1884, Mordy parvint à s'échapper du bagne et vint à Paris rejoindre Odon Wegrow, dont il devint l'employé.

Les faits reproduits par René Bernard dans son manuscrit ont été rapportés dans la *Wiener Zeitung*, en 1867, lors du procès. Une note de l'inventeur indique les numéros de ce journal où il trouva ces documents. Elle porte aussi la copie des lettres qu'il adressa à un ami de Vienne pour lui demander des détails complémentaires sur cette affaire.

6 en bétail. Du côté paternel, il y a quatre héritiers. Tout se réduit aujourd'hui à une lettre émanant cependant d'une source assez sérieuse pour permettre d'espérer que les héritiers du riche Australien ne seront pas déçus, comme il arrive souvent.

CONSERVATION DES ASPERGES

En ce moment, où les asperges sont moins appréciées qu'au début de la production, à cause des autres légumes verts qui viennent leur faire concurrence, nous vous conseillerons fort d'en faire des conserves. Vous les retrouverez plus tard avec bien du plaisir. Le procédé Appert nous a toujours réussi.

Il consiste, vous le savez, à mettre les légumes dans des bouteilles et à les faire cuire au bain-marie.

Il faut choisir des bouteilles à très large goulot et de gros bouchons qui puissent fermer hermétiquement.

Après avoir essayé le bouchon et s'être assuré qu'il n'y entrera que difficilement, il faut le battre un peu avec une tapette de bois, puis le mouiller et l'introduire de suite, au moins aux trois quarts de la longueur, en le frappant avec la tapette; après quoi on l'attache, soit avec de la ficelle, soit avec des fils de fer exprès, qui se vendent chez les quincailliers.

On place ensuite les bouteilles debout, dans un chaudron assez creux pour qu'elles baignent jusque près du bouchon, en les enveloppant une à une avec du foin, de façon qu'elles n'aient aucun contact, soit avec le chaudron, soit entre elles.

On remplit le chaudron d'eau, on met au feu, on amène à l'ébullition, et on laisse bouillir pendant cinq minutes. On ôte le chaudron du feu et on laisse refroidir ou tiédir l'eau avant de retirer les bouteilles. C'est à la cave que celles-ci, après avoir été cachetées, sont rangées et couchées.

Voilà un moyen bien simple de conserver les asperges et de pouvoir offrir à ses invités d'excellentes asperges en branches dans les dîners fins du carnaval.

Pour ces conserves, choisissez les plus belles asperges.

Les bordereaux d'impôts en 1894

Sous ce titre, M. Albert Bruas, ancien magistrat, conseiller général du canton N.-E. de Saumur, vient de publier, à la librairie Lachèse et Dolbeau, à Angers, un travail très intéressant, qui est le fruit de longues et patientes recherches et que les contribuables consulteront avec profit.

On y trouvera principalement tout ce qui concerne les modes et délais des réclamations à adresser à l'administration pour obtenir une décharge ou une réduction d'impôts.

Nous tenons la brochure de M. Albert Bruas

Tels sont, messieurs les jurés, les antécédents de Wegrow, le dénonciateur de Gustave Marchand. Sa parole pouvait-elle, je vous le demande, être prise en considération?

(A suivre.)

Deux socialistes discutent: — Moi, dit le modéré, je suis partisan de l'évolution.

— Nous n'arriverons à rien sans révolution, reprend l'autre, et d'ailleurs l'évolution n'est pas autre chose que la révolution sans en avoir l'R

Un jeune goumeux dont les créanciers sont innombrables, disait l'autre jour au Cercle:

— Je dois à la vérité d'affirmer... — Comment!... A la vérité aussi! interrompt un excellent camarade.

Une cuisinière se présente dans une bonne famille:

— Combien de personnes à servir, Madame? — Deux.

— Ça n'est pas assez.

— Vous ne voudriez pourtant pas que j'augmentasse ma famille pour vous?

— C'est comme vous voudrez, Madame; mais je ne puis accepter. Pour deux personnes, il n'y a pas assez de dépense.

à la disposition de nos lecteurs. Elle leur sera délivrée gratuitement dans nos bureaux sur leur simple demande.

Dernières Nouvelles

Paris, 6 avril, 12 h. 46 soir.

Le juge d'instruction rendra son ordonnance mardi prochain dans l'affaire de la Mélinite, après enquête faite à la manufacture.

Le *Journal des Débats* assure que les anarchistes ont l'intention de troubler aujourd'hui les fêtes d'inauguration de la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre.

Des mesures de police ont été prises en conséquence.

HAVAS.

Comice Agricole de Saumur L'EXPOSITION

Les membres de la Commission des Concours et Exposition de Saumur se sont réunis hier, à trois heures de l'après-midi, en l'Hôtel de Ville.

A cette réunion, présidée par M. Pottier, vice-président du Comice et commissaire général de l'Exposition, assistaient: MM. le Sous-préfet, Bertrand, Bouju (conseiller d'arrondissement), Billot, Hubert, Chapin, Marcheau, Bidault, Haran (conseiller général), docteur Gaudrez, Milon, Ferrière, Boret, Perreau, Doguereau, Boutault, R. Girard, Sourdeau, Doussain, Hardouin, Bonneau, Baugé, Mignon et Collin.

Nous résumons sommairement ce qui a été arrêté dans cette réunion, n'indiquant que ce qui peut intéresser nos lecteurs.

Une Sous-Commission, composée de quatorze membres, pris parmi les membres de la Commission, se réunira chaque vendredi à 3 heures 1/2, en l'Hôtel de Ville de Saumur, pour y étudier les différentes questions relatives à l'Exposition, avec le concours bienveillant de M. Hardouin, architecte de la ville, et celui de M. A. Bouchard.

La Commission générale de l'Exposition siégera une fois par mois, en cas d'urgence, sur l'appel de la Sous-Commission.

La Commission générale de l'Exposition a décidé d'offrir à M. le Député de l'arrondissement de faire partie du groupe des Présidents d'honneur, déjà désignés par le Comice agricole.

Une délégation composée de MM. Boret, Boutault, Doguereau et Sourdeau, accompagnée de M. le Sous-Préfet et de M. le Commissaire général, se rendra aujourd'hui samedi auprès de M. le Général commandant l'Ecole de cavalerie pour lui demander de vouloir bien accorder la libre disposition des emplacements destinés à l'Exposition, quelques jours plus tôt, de façon à avancer l'ouverture de cette Exposition.

La question des fêtes à organiser a été discutée. Il a été résolu qu'il ne serait donné suite à la discussion de projets de fêtes extraordinaires, que le jour où les fonds à provenir, tant de la souscription publique, que de la participation de la Ville et de diverses sources, seront mis régulièrement à la disposition du Comice.

L'entrée de l'Exposition est fixée au prix de cinquante centimes. Le 20 septembre, jour de clôture, entrée gratuite.

Des tickets, semblables à ceux délivrés aux guichets des Compagnies de chemin de fer, seront mis à la disposition du public chez les principaux commerçants de la ville. Ces tickets porteront un numéro d'ordre, et, après avoir été contrôlés à l'entrée de l'Exposition, seront conservés par les visiteurs.

Lors de la clôture de l'Exposition, une tombola sera tirée. Des lots en certaine quantité

seront attribués à une même quantité de numéros gagnants.

Il a été résolu que, pour faire face aux frais de surveillance, nettoyage et autres, les Expositants paieraient un droit de garde. Ce droit est fixé, par mètre carré, par jour et pendant toute la durée de l'Exposition, à dix centimes pour les emplacements couverts, et cinq centimes pour les emplacements à découvert.

MARCHÉS

BEAUFORT, 3 juin

Froment, double-décal., 4 40. — Seigle, 3 fr. — Avoine, 2 fr. — Pommes de terre, 1 fr. — Foin, la charretée, 100 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 fr. — Œufs, la douzaine, 75. Vin rouge, 90 à 110 fr.

SEGRÉ, 3 juin

Froment double-décalitre, 4 40. — Orge, 2 40. — Sarrasin, 2 30. — Avoine, 2 40. — Beurre, le 1/2 kil., 1 05. — Poulets, la couple, 4 50. — Œufs, la douzaine, 65.

Les veaux se vendaient sur pied 1 fr. le kilogramme.

La Poudre de Rogé ne saurait nuire: on peut en recommencer l'emploi autant qu'il est besoin, sans avoir à craindre ni fatigue ni irritation. Elle est un moyen sûr de nettoyer avec douceur l'estomac et l'intestin. Après ce lavage, la tête se trouve dégagée et l'on évite ainsi les migraines, les vertiges, les étourdissements, congestions et malaises si fréquents au printemps. Prix 2 fr. le flacon, toutes pharmacies.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur.

HUILE D'OLIVES, extra vierge, de Nice
Véritablement pure, le 1/2 kilo 1 40
En bonbonnes de 5 kil. — 1 20
— de 10 kil. — 1 »

La maison ne vend qu'une seule qualité d'huile d'olives et la garantit absolument pure.

VINAIGRE BLANC d'Orléans, le litre » 50
— vieux — — » 70
— de vin à l'estragon, — » 90
Les vinaigres à 0 70 et 0 90 sont garantis pur vin

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaillé aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pityriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout: pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

ENTREPOT

DE PRODUITS CHIMIQUES

COURTET, rue Daillé, Saumur

Sulfate de fer, garanti pur, 7 francs les 100 kilos.

Sulfate de cuivre, garanti pur, 50 fr. les 100 kilos. par fût de 250 kilos.

Soufre sublimé de Marseille, garanti pur, 1^{re} marque.

ENTREPOT

CIDRE de Bretagne

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

UN JEUNE HOMME, 30 ans, demande place de COCHER.

S'adresser au bureau du journal.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e MULLON, huissier, 28, rue Dacier, et de M^e JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

Vente de Meubles

POUR CAUSE DE DÉPART

Le **Dimanche 14 Juin 1891**, à une heure du soir, à Dampierre, dans une maison autrefois habitée par M. DESRATEAUX, propriétaire,

Il sera vendu :

Deux petits lits, sommiers, couettes, traversins, couvre-pieds, rideaux et autres objets de literie, canapés, pendules, candélabres, tableaux, gravures, 115 volumes histoire naturelle, lampes, suspensions, glaces, buffet et table en acajou, fauteuils, chaises, tables de cuisine et autres, cuisinière en fonte, batterie de cuisine, vaisselle, verrerie;

Instruments aratoires, pressoir, cuves, barriques, tonnes, bouteilles vides, charrette, vieux harnais, selles, outils, et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Pour le commissaire-priseur, A. MULLON.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1891

Château de l'Île Ponneau

Près de la Gare d'Orléans

Meublé ou non Meublé

SES JARDINS ET SERVITUDES AVEC OU SANS LE PARC

On peut visiter.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, ou à M. GIRARD, géomètre-expert, rue Pavée, Saumur.

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 38 fr. la barrique.

S'adresser route de Rouen, n^o 24 bis. (143)

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude de M^e BRAC, notaire à Saumur, le **Samedi 13 Juin 1891**, à une heure,

LES VIGNEAUX

Ancienne propriété de M. GAUFRETEAU, dominant la vallée de la Loire,

Située commune de Chenetille-les-Tuffeaux, et par extension sur Verrie et St-Florent

COMPRENANT: Maison de maître, jardin bien affrûté, maison de vigneron; clos de vigne d'environ 3 hectares, produisant d'excellent vin blanc; ferme d'environ 22 hectares, bois compris, louée à demi-fruits.

Cheptel d'environ 5,000 fr. à rembourser

MISE A PRIX

Cheptel en sus: **20,000 fr.**

S'adresser: sur les lieux, au fermier, M. DUGAS, et, à Saumur, à M^e BRAC, notaire.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une petite Propriété

Située au canton de la Tête-Noire, c^o de St-Lambert-des-Levés,

COMPRENANT: Maison et jardin avec bassins, manège et canaux, le tout contenant 44 ares.

60 ARES 50 CENTIARES DE TERRE, à la Levée-Neuve, même commune.

S'adresser: soit à M. AUGUSTE GIRANDIER-VERNEAU, jardinier, route de Rouen, soit à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1891

MAISON

Propre au Commerce

Rue Verte, n^o 8.

S'adresser à M^{me} veuve FRENZER, 6, rue Bodin. (930)

Épicerie Parisienne

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

SAVON BRITANNIQUE pour laver à froid

LE PAIN, 0 fr. 50

Suppression des lessiveuses et de l'emploi des cristaux-lessives, etc. — Importante économie de temps et d'argent. — Ce savon conserve le linge et lui donne une blancheur éclatante.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

LUNDI 8 JUIN

et jours suivants

AU PALAIS DES MARCHANDS

VENTE

EXTRAORDINAIRE

De toutes les Marchandises composant les Assortiments de la

Grande LIBRAIRIE NOUVELLE

de l'Avenue de Grammont, 34, à TOURS

ET DU

CABINET DE LECTURE

de la rue Plantagenet, 42, à ANGERS

LIVRES ayant servi à la location seront vendus **35 - 65 et 95** centimes

VOLUMES NEUFS NON COUPÉS

Les Séries marquées 1 - 1.25 et 2 francs **35 C.**

Les Séries marquées 2 - 2.50 - 3 - 3.50 **65 C.**

Le PARIS-NOEL marqué 7 francs **95 C.**

Le TOUR DU MONDE EN 80 JOURS, MICHEL STROGOFF et les ENFANTS DU CAPITAINE GRANT, superbe volume illustré, de Jules VERNE..... **2.95**

Registres — Buvards — Serviettes d'avocat — Carton musique — Objets d'art
Statuettes et Porte-monnaie — Papier à lettres
Papier buvard — Cartes correspondances — Albums à photographies, etc., etc.

Livres pour distribution de Prix

PLUMES

1^{er} Lot. — Boîtes composées de 144 plumes, bonne qualité..... **35**

Boîtes déclassées (136 bis, BLANZY frères)..... **1.20**

2^e Lot. — Boîtes déclassées, sergent-major et autres..... **75**

Plumes Phénix et autres..... **1.95**

CRAYONS & PORTE-PLUMES

LE GRAND DICTIONNAIRE LAROUSSE, dernière édition, contenant le deuxième et dernier supplément. Le 17^e volume seul **425 fr.**
contient 2,024 pages. Ces 17 volumes marqués 790 francs seront vendus..... **2.55**

Le Petit Larousse, de 1,464 pages, très complet..... **95** centimes

Manuel du docteur Dehaut, de 3.50..... **95** centimes

ARTICLES DE PIÉTÉ

CHAPELETS — MÉDAILLES — CROIX — STATUETTES

PAROISSIENS - MISSELS

Faroisseries de 784 pages, très complets..... **65** cent.

Paroissiens dits les Quatre-Saisons, vendus 35 et 50 fr.; les 4 volumes..... **15** francs

Immense assortiment de Paroissiens-Missels, de 2 francs à..... **40** francs

TRÈS BEAU CHOIX DE

GRAVURES ET DE CHROMOS.....
MILLE MORCEAUX DE MUSIQUE..... Depuis **10** centimes.

Étude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Qui aura lieu le **DIMANCHE 14 JUIN 1891**, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e BEAUMONT, notaire:

1^o UNE MAISON

Située au bourg des Rosiers, rue des Fontaines;

2^o Une CAVE PERRIÈRE

Située à Chapeau, commune de Gennes;

3^o Les Meubles et objets mobiliers se trouvant dans la maison, rue des Fontaines.

Le tout dépendant de la succession de M. FRANAIS, marchand de tuffeaux aux Rosiers.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e BEAUMONT, notaire.

Étude de M^e GUYARD, notaire à Doué.

A LOUER

Pour entrer en jouissance à Noël 1891

LES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS

1^{ent}. L'auberge du Cheval-Blanc, située à Concourson, sur la route de Saumur aux Sables-d'Olonne, comprenant plusieurs pièces au rez-de-chaussée, chambres au premier et au second étages, cour, caves;

Vastes servitudes et grande cour séparées par la route.

2^{ent}. 15 ares 40 centiares de jardin, entourés de murs, au même lieu, plantés d'arbres fruitiers;

3^{ent}. 1 hectare 76 ares de pré, près le bourg.

On joindrait un ou deux hectares de bonnes terres.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e GUYARD, notaire à Doué.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉCÈS

Vaste exploitation de

carrière de tuffeaux

SITUÉE A SAINT-CYR-EN-BOURG

S'adresser à M^{me} V^e CLAVEL, ou à M. BULEAU, géomètre au Coudray-Macouard.

A LOUER DE SUITE

MOULIN A EAU

SUR LE THOUET

AVEC PRAIRIE

S'adresser à M. RUE, négociant à Saumur.

A CÉDER

Magasin de Mercerie

Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.